

Affaire suivie par : Julia MARTRET  
Tél. : 03 26 70 81 92  
Mél. : [ddf-seopr-icpa@mame.gouv.fr](mailto:ddf-seopr-icpa@mame.gouv.fr)

Réf. :2022-02

**Demande d'autorisation environnementale concernant une modification de la remise en état de la carrière située sur le territoire de la commune d'Athis présentée par la société MORONI**

**RAPPORT FIN DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**1-Historique**

L'Entreprise Charles MORONI a déposé au guichet unique de la Direction Départementale des Territoires de la Marne, le 19 janvier 2021, une demande d'autorisation environnementale de modifier la remise en état de la carrière située sur le territoire de la commune d'Athis :

- Lieu-dit : Le Chemin des Postes, parcelle : ZA 62 ;
- Lieu-dit : Le Pré Monsieur, parcelles ZA 17, 18, 19, 22, 23, 24.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé complet suite à l'analyse des compléments transmis en date du 28 octobre 2021.

Après analyse du dossier par l'inspection des installations classées, le dossier de demande a été jugé complet et régulier, celui-ci comportait l'ensemble des éléments pour en permettre l'examen.

Il s'appuie sur les contributions du service suivant recueillies pendant la phase d'examen de la demande :

**Agence Régional de Santé :**

- Le 22 juin 2021 le service rend un avis réservé, l'ARS estime nécessaire l'avis d'un hydrogéologue agréé en raison de la localisation de la carrière dans le périmètre éloigné du captage d'alimentation en eau potable de la commune de BISSEUIL ;
- Le 27 octobre 2021 avis favorable avec propositions de prescriptions.

S'agissant d'une demande d'autorisation avec étude d'incidence, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, une annonce est parue dans les journaux d'annonces légales L'Union et La Marne Agricole, le 10 décembre 2021.

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment l'article L.123-19, une participation du public par voie électronique a été ouverte du lundi 27 décembre 2021 au mardi 25 janvier 2022 inclus, sur la demande présentée par la société Entreprise Charles MORONI, dont le siège social est situé 60 boulevard du Val-de-Vesle Prolongé 51 100 Saint-Léonard, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de modifier la remise en état de la carrière située sur le territoire de la commune d'Athis. La consultation concerne également les communes d'Aÿ-Champagne, Cherville, Condé-sur-Marne, Jâlons, Plivot, Tours-sur-Marne et Les Istres-et-Bury.

## **2 Modalités de la consultation :**

Le dossier a été mis à disposition du public a pu être consulté et les observations et propositions du public ont pu être déposées sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marne.gouv.fr>.

Le dossier de consultation a été également, mis à disposition du public sur support papier à l'adresse suivante : DDT 51 – Service eau, environnement et préservation des ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – 51 000 Châlons-en-Champagne.

Pendant toute la durée de la participation au public, le public a pu adresser ses observations ou questions à l'adresse mail suivante : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr) ou sous format papier à : DDT 51 – Service eau, environnement et préservation des ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60 554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex durant toute la durée de la consultation soit du lundi 27 décembre 2021 au mardi 25 janvier 2022.

## **3- Observation du public :**

Pendant la durée de la consultation du public par voie électronique du 27 décembre 2021 au 25 janvier 2022, la Direction départementale des territoires de la Marne n'a recueilli aucune observation.

Châlons-en-Champagne, le

La Directrice Départementale adjointe  
des Territoires

Claire CHAFFANJON

